



Je souhaite aujourd'hui répondre à quelques-unes de vos interrogations et vous assurer de la volonté de François Bayrou de prendre en compte vos attentes. Il sait que les Français rapatriés attendent de la Nation à la fois une reconnaissance, une réparation et un gage d'espérance. Reconnaissance : la France doit rendre justice à l'œuvre que nos compatriotes ont bâtie outre-mer et aux conditions dramatiques dans lesquelles ils ont dû quitter ces terres qu'ils avaient aimées et servies. Réparation : celle des souffrances endurées au nom de la fidélité à la patrie et à la République. Gage d'espérance enfin, car il est enfin temps d'apurer le contentieux du passé, de solder les injustices et de dépasser les incompréhensions.

C'est le devoir de l'Etat, c'est même son honneur, que de rendre justice aux Français rapatriés d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. Ces familles rapatriées ont connu des moments particulièrement difficiles : un départ précipité, l'abandon de la terre natale, la nécessité de devoir tout laisser sur place, ses biens, son logement, son commerce, parfois la tombe de ses proches, souvent aussi une partie de soi-même, enfin l'arrivée dans un pays inconnu.

Vous exprimez votre refus de la repentance. Pour François Bayrou, chaque fois qu'on tente d'instruire le procès, en injuriant ou en insultant ceux qui ont donné leur vie, qui ont participé à un effort qui était celui de la République, on creuse à nouveau les blessures du pays. Dans ce débat sur la mémoire coloniale, personne ne fait de procès à la France à condition que notre pays accepte son passé dans sa globalité et accepte de le regarder avec toute la sérénité et la conscience nécessaires. Parce que l'Histoire est un bloc, il est vain et même tragique d'allumer les projecteurs sur les aspects positifs ou négatifs de la colonisation.

Les Français rapatriés ont le sentiment que le pays n'a toujours pas acquitté sa dette financière et morale, après les quatre lois d'indemnisation – dont trois ont été adoptées à l'initiative de ministres appartenant à notre famille politique. Il est évident que la loi de 2005 n'a pas tout réglé. Dans une campagne électorale où sont multipliées des promesses qui ne seront pas respectées, il nous paraît irresponsable de participer à cette surenchère. F. Bayrou pense qu'il est juste de réfléchir à l'amélioration de la situation des Français rapatriés et d'être solidaire avec eux. Plutôt que de prendre des engagements dont nous savons très bien qu'ils ne pourront pas être respectés, nous préférons vous assurer que nous ferons ce que nous pourrons, en liaison avec vous. Nous nous faisons un devoir de ne pas succomber à des surenchères qui ne pourront évidemment amener que des déceptions.

Je vous rappelle la proposition que François Bayrou avait faite en 2002 : celle d'envisager une indemnisation supplémentaire couvrant 20 % des pertes, ce qui permettrait de dépasser enfin le seuil des 50 %. Cette mesure s'appliquerait aux rapatriés et à leurs héritiers. Au sujet de la révision des prélèvements sur indemnisation, nous proposons de reporter la date de dépôt des dossiers d'au moins un an, au plus tôt en 2008, pour laisser aux bénéficiaires potentiels le temps d'être informés de l'existence de ce nouveau droit et de constituer leur dossier. La question de la correction de l'inégalité créée au détriment des emprunteurs s'étant spontanément acquittés de leur dette sera également étudiée.

La question du désendettement des personnes réinstallées doit être traitée avec humanité, en défendant un principe : le maintien du toit familial et de l'activité familiale chaque fois qu'il apparaît possible. Il appartiendra aux autorités préfectorales de résoudre les solutions les plus dramatiques, au cas par cas. En particulier, l'idée d'étendre les nouvelles dispositions fiscales de la loi de janvier 2006 sur la sauvegarde des entreprises aux dossiers des rapatriés présentés en CNAIR mérite d'être étudiée, tout comme celle de prendre en compte dans le passif à apurer les prêts « revolving » contractés par des rapatriés surendettés et de reporter au 28 février 2002 la date d'éligibilité des dettes présentées en CNAIR. Il serait inacceptable, inhumain, de laisser des personnes rapatriées perdre une seconde fois leurs biens.

Concernant les rapatriés mineurs lors du rapatriement, c'est le principe d'égalité qui doit s'appliquer, en particulier une égalité de traitement entre tous les mineurs, qu'ils soient d'origine européenne ou musulmane. Ce même principe d'égalité doit s'appliquer aux pupilles de la Nation : le même traitement doit être réservé aux orphelins de toutes les guerres, pour des motifs d'équité et de solidarité nationale à l'égard de toutes les victimes de la barbarie.

D'autres questions doivent être traitées en priorité, car la réparation et la reconnaissance ne se mesurent pas seulement en euros. Nous sommes fermement opposés à toute reconnaissance du 19 mars 1962 comme date de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Pour les rapatriés, ce n'est pas une date de fin, c'est celle du début de l'exode, du rapatriement forcé, de nouvelles souffrances. Nous refusons que l'on oublie les victimes de mars rue d'Isly, celles de juillet à Oran. Toute marque d'indifférence ou d'oubli n'est-elle pas une seconde mort pour ces victimes ? Si la France doit commémorer la guerre d'Algérie, elle doit le faire en rassemblant, non en divisant. A cet égard, la reconnaissance des victimes du 26 mars 1962 comme « morts pour la France » nous paraît un geste fort à accomplir ; c'est une reconnaissance morale et symbolique dont la Nation s'honorerait.

Nous proposons également que la France fasse en sorte d'obtenir du gouvernement algérien le libre accès du territoire algérien pour tous ceux qui en sont originaires. C'est une position de principe que nous défendons : que tous les cimetières, trop souvent abandonnés ou profanés, soient respectés dans leur périmètre. La France peut exiger de l'Algérie qu'ils soient respectés, mais aussi qu'elle nous fournisse enfin des informations sur les personnes enlevées et disparues ; à cet égard, nous nous engageons à faciliter l'ouverture des archives pour obtenir enfin la vérité sur les enlèvements et les disparitions. Nous proposons également que la France conclue rapidement avec le Maroc et la Tunisie un accord sur les cimetières comme celui qui a été conclu avec l'Algérie en 2003.

F. Bayrou accorde une grande importance à la future Fondation nationale et à la création à Marseille d'un mémorial de la France d'outre-mer, qui expliquera aux nouvelles générations l'œuvre accomplie. Les Français rapatriés doivent être étroitement associés à ces travaux, en particulier en ayant un représentant au conseil scientifique. C'est notre devoir d'enseigner aux jeunes générations l'œuvre de la France et la vie des Français d'outre-mer, et de faire prendre conscience à nos enfants de ce que peuvent être dans la vie d'un homme le sentiment de l'exil, l'effroi de devoir quitter un territoire, une enfance, des souvenirs, des soleils pour aller vers l'inconnu...

Soyez assurés de notre engagement à mettre en œuvre cette étape supplémentaire dans la reconnaissance nationale du drame qui vous a lourdement touché.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yvan LACHAUD  
Député du Gard

Lettre de Philippe de VILLIERS aux Français d'Afrique du  
Nord,  
Pieds Noirs et Harkis

Quarante-cinq après cette grande déchirure qu'a constitué pour notre pays l'arrachement à leur terre natale et l'exode de plus de un million de nos compatriotes, force est de reconnaître que la France n'a toujours pas rempli les obligations quelle a contractées à leur égard.

Les Français d'Algérie ont su, cependant, conserver leur dignité et cet amour de la France qui ne leur a jamais fait défaut alors même qu'ils pouvaient considérer légitimement que celle-ci les avait abandonnés.

Il est grand temps, désormais, que notre pays accomplisse à l'égard de nos compatriotes Français d'Afrique du Nord, malmenés par l'histoire, le geste solennel de réconciliation et de reconnaissance que l'on attend de lui.

Cette reconnaissance morale et historique passe pour moi, en premier lieu, par le refus de l'autoflagellation et de toute repentance de la France sous la pression d'une pensée historique unique et d'une histoire militante de la guerre d'Algérie et de la présence française en Algérie qui n'a pour objet que d'ouvrir le procès permanent de la France et des Pieds Noirs.

L'unité de notre pays ne se fera que si nous proposons à nos compatriotes d'assumer dans une harmonie nouvelle notre histoire commune et de partager nos héritages.

Un peuple que l'on condamne à la pénitence perpétuelle et dont les chefs préfèrent fêter les défaites plutôt que les victoires n'a aucun avenir.

C'est la raison pour laquelle, je suis favorable à ce que l'on honore les grandes pages de notre histoire, que l'on commémore ainsi Austerlitz, que l'on rende hommage à l'oeuvre positive de la France outre-mer.

J'entends, pour ma part, placer au premier rang de ce devoir de mémoire de la France, l'hommage à rendre aux Français d'Algérie.

Cela exige, bien évidemment, au préalable que soit fermement rejetées et condamnées les outrances et les insultes du Président Algérien Bouteflika qui a atteint le sommet de l'ignominie en exigeant de notre pays qu'il libère sa conscience sur son attitude génocidaire.

Cela est, à juste raison, totalement insupportable aux yeux d'une grande majorité de nos compatriotes.